

Dans un contexte de déficit et d'endettement inédits au niveau national, le projet de loi de finances 2025 (qui a fait l'objet d'une motion de censure et qui n'est pas encore voté au moment de la rédaction de ce journal) comporte des mesures destinées à associer les collectivités au redressement des comptes, avec des impacts immédiatement sensibles sur les grands équilibres budgétaires. Prenant en considération cette conjoncture politique, notre commune conserve une gestion rigoureuse de ses finances, tout en maintenant ses services publics et en se tournant vers l'avenir.

Budget : conjuguer le présent et l'avenir

Interview



ÉTIENNE T'KINT
DE ROODENBEKE
Adjoint aux finances, aux comptes
publics et au personnel

Quelles sont les contraintes budgétaires en 2025 ?

Au regard du contexte national au moment du vote de notre budget, des incertitudes pèsent toujours sur les ressources que nous devrions percevoir cette année et de certaines dépenses qui nous seront imposées. Nous avons pris en compte ces contraintes exogènes et les efforts de sobriété économique demandés par l'État dans la construction du budget 2025. De plus, l'inflation qui nous a durement frappés ces dernières années s'est stabilisée. Toutefois, les charges n'ont pas diminué. Dans ce climat contraint et tendu, la municipalité poursuit sa quête de maîtrise des dépenses énergétiques, en cherchant des solutions pour réduire nos consommations. Nous

avons ainsi prévu de renouveler nos investissements en direction de la transition écologique en continuant le remplacement de l'éclairage public par des LEDs et en raccordant plusieurs bâtiments de la ville au réseau de chaleur qui sera en partie alimenté par l'énergie du CERN.

Quelles sont les perspectives d'investissement ?

Notre objectif premier est de maintenir une santé financière en vue de préserver notre investissement et d'assurer les services apportés à la population. La bonne tenue des finances ces dernières années a eu pour résultat un niveau d'endettement très raisonnable. De plus, la diversification des ressources (mécénat, subventions, loyers) nous aide à conserver une certaine indépendance financière. Grâce à tout cela, nous pouvons avoir recours à l'emprunt à des taux raisonnables pour garantir les investissements qui se présentent devant nous. Nous projetons de nouvelles acquisitions foncières à l'avenir. Il s'agit d'une part du secteur de Veudagne en vue d'aménager des équipements sportifs et d'autre part d'un immeuble en centre-ville. Ce sont des investissements fondamentaux qui offrent une vision à long terme de l'aménagement de notre territoire. À court terme, un vaste projet d'aménagements sportifs se profile au centre sportif

Henriette-d'Angeville où seront installés un terrain beach multisport, des modules de fitness, des jeux pour les enfants...

Qu'en est-il des autres priorités ?

Les établissements scolaires figurent aussi au premier plan de nos investissements. L'augmentation constante du nombre d'élèves ferneysiens rend nécessaire l'adaptation de nos bâtiments. En 2025, le groupe scolaire Jean-Calas bénéficiera de travaux d'extension avec la création de deux salles pour le centre de loisirs au-dessus du réfectoire. Des travaux seront aussi menés aux abords de l'école Jean-de-La-Fontaine dans le but d'améliorer la sécurité des piétons. Enfin, chaque année, des classes sont rénovées dans les écoles et des travaux sont menés notamment pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et pour les adapter aux normes d'accessibilité et de sécurité (installation de capteurs de CO₂, travaux sur la ventilation pour améliorer la qualité de l'air...). Il est primordial de conserver ces infrastructures en bon état en effectuant des travaux réguliers d'entretien et de rénovation. Réfection de toitures et des espaces de jeux extérieurs, rafraîchissement des peintures, renouvellement de certains équipements et de mobiliers sont au programme.

Budget 2025

Les grands principes

Le budget communal se doit d'être au service des politiques publiques. Pour ce faire, afin de préserver un service public de qualité tout en maintenant la capacité de notre commune à mener à bien ses projets, la Ville s'engage à :

- > **poursuivre le programme d'investissement**, dans une visée d'amélioration du cadre de vie des habitants ferneysiens et d'entretien du patrimoine existant;
- > **maîtriser les dépenses de fonctionnement**, voire les diminuer quand cela est possible sans dégrader la qualité du service rendu. L'objectif est de préserver un ratio d'épargne brute cohérent avec la charge de la dette;
- > **rechercher des financements extérieurs de toute nature**, que ce soit pour le budget de fonctionnement ou d'investissement;
- > dans un contexte de stabilité des taux d'imposition qui demeurent encore à la main de la collectivité, **améliorer la connaissance de nos bases fiscales** afin d'en optimiser le produit et de favoriser l'équité fiscale.

5 M€

Budget d'investissement

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

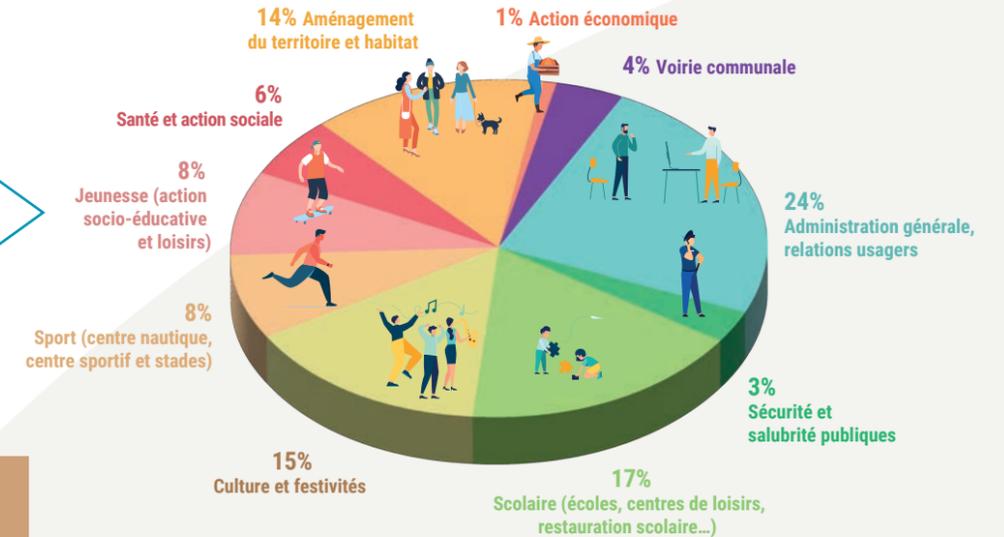
- Extension du columbarium : **80 000 €**
- Travaux de mise en accessibilité des anciens locaux du SIVOM de l'Est gessien (COSEC, école Jean-de-La-Fontaine) dans le cadre du dispositif des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) : **28 000 €**
- Réfection des revêtements des sols des espaces de jeux répartis dans la ville, remise en sécurité et changement de clôtures : **50 000 €**
- Remplacement d'un véhicule de manutention pour le centre technique municipal (plus économe et moins bruyant) et d'un véhicule thermique vieillissant par un modèle électrique dans le cadre d'une évolution d'un parc automobile plus écologique : **110 000 €**



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

17 M€

Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique



PATRIMOINE

- Étude de réhabilitation d'un immeuble historique situé rue de Meyrin, acquis par la Ville dans le cadre de la conservation du patrimoine en centre-ville : **50 000 €**
- Continuité de l'acquisition de bois dans le prolongement de l'allée de la Tire en vue de la préservation du patrimoine arboré : **5 000 €**



CULTURE

- Reconstitution du fonds instrumental du conservatoire : **60 000 €**
- Divers travaux et équipements des loges du théâtre Micromégas : **6 000 €**



Budget vert 1 M€

Axé sur les énergies renouvelables, sur des choix d'investissements durables et sur l'autonomie énergétique, le budget vert répond aux enjeux à venir, au premier rang desquels la transition écologique. Il s'élève cette année à **1 M€**. Cette proportion importante tient notamment aux travaux de mise en place du réseau de chaleur, au changement de l'éclairage et à la végétalisation de l'espace public.

VOIRIE, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

- Réfection de zones d'enrobé sur les chaussées : **300 000 €**
- Prolongement et modernisation de la vidéoprotection (programmation pluriannuelle) : **165 000 €**
- Installation d'abris à vélos : **20 000 €**

SCOLAIRE

- Extension du groupe scolaire Jean-Calas avec la création de deux salles pour le centre de loisirs au-dessus du réfectoire : **440 000 €***
- * Une partie sera financée par la CAF à hauteur de 72 000 € et un dossier de demande de subvention complémentaire auprès de la CAF est en cours pour un financement à hauteur de 217 000 €.
- Aménagement et sécurisation des abords du groupe scolaire Jean-de-La-Fontaine : **100 000 €**
- Rénovation de trois classes au sein des groupes scolaires Florian, Jean-Calas et Jean-de-La-Fontaine : **50 000 €**

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VÉGÉTALISATION

- Travaux consécutifs à la mise en place du réseau de chaleur : **517 000 €***
- * Une partie sera financée par le dispositif des certificats d'économie d'énergie à hauteur de 400 000 €.
- Remplacement et optimisation de l'éclairage public (programmation pluriannuelle) : **200 000 €**
- Plantations en vue de végétaliser l'espace public : **50 000 €**
- Création d'une microforêt dans le quartier résidentiel «Garden park» : **10 000 €**
- Déploiement de nouvelles bornes de recharge électrique pour les véhicules : **30 000 €**



Cette liste n'est pas exhaustive! Pour consulter le budget de notre commune, rendez-vous sur : www.ferney-voltaire.fr/budget-municipal

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Aménagement des abords du centre nautique avec la création d'un terrain beach multisport, d'espaces de pique-nique, de jeux pour les enfants, de modules de fitness et de cheminements doux. Plusieurs projets réalisés sont issus des propositions de Ferneysiennes et de Ferneysiens dans le cadre du budget participatif : **470 000 €**
- Changement des chauffe-eau des vestiaires : **20 000 €**
- Remplacement de l'éclairage des courts de tennis par un éclairage LEDs moins énergivore avec possibilité de moduler l'intensité de l'éclairage : **20 000 €**
- Installation d'un filet pare-balls au terrain de foot et changement des poteaux d'essais du terrain de rugby : **6 000 €**
- Changement des deux moteurs de la centrale de traitement d'air de la piscine pour améliorer le chauffage ambiant de l'espace bassin et remplacement des portes coupe-feu de la zone accueil : **31 000 €**

Budget participatif 150 000 €

Le budget participatif est reconduit pour la cinquième année avec une enveloppe de **150 000 €**. Il permet aux Ferneysiennes et aux Ferneysiens de plus de 15 ans, aux collectifs citoyens et aux associations de proposer leurs projets d'investissement pour la ville. La municipalité remercie tous les porteurs de projets pour leurs idées inspirantes ! Les trois projets lauréats en 2024 sont :

1. De nouveaux modules de fitness
2. Des casiers de mise à disposition de matériel sportif
3. Une piste d'athlétisme rénovée

À votre tour, faites-nous part de vos idées sur la plateforme : jeparticipe.ferney-voltaire.fr

Une baisse des compensations de l'État

Les recettes communales sont nécessaires au fonctionnement de la collectivité, puisqu'elles permettent le financement des équipements et des dépenses quotidiennes. Or, le contexte dessiné par le projet de loi de finances 2025 avorté reste fortement défavorable aux finances des collectivités.

> Dotations (État) en baisse

Pour Ferney-Voltaire, la recette attendue en matière de Dotation globale de fonctionnement peut ainsi être estimée à **460 000 €**, contre **499 800 €** en 2024.

> Le Fonds Vert réduit

Destiné à financer en priorité les grandes transitions et en particulier la rénovation énergétique des bâtiments publics (dont les écoles au premier plan), l'adaptation au changement et l'amélioration du cadre de vie, le Fonds Vert verrait diminuer des crédits de **1,5 Md€** pour atteindre **1 Md€** en 2025 (répartis entre les collectivités selon les projets éligibles).

> Le taux du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)

Le taux ne devrait pas changer. Néanmoins, des interrogations subsistent sur le montant des dépenses d'investissement éligibles à ce mécanisme. Il devrait rester à 16,404 % (appliqués dans le cas de Ferney-Voltaire aux dépenses d'investissement éligibles N-2).

Une dette maîtrisée

En décembre 2024, la Ville a eu recours à un emprunt afin d'investir dans des projets structurants. Au total, **1,9 M€** ont été contractés auprès de l'Agence France locale, dont la Ville est actionnaire. Grâce à une situation financière saine à la fin de l'exercice 2024, la municipalité peut faire face sereinement aux perspectives de tensions budgétaires qui se profilent en 2025.

> 7,8 M€

La dette en cours à Ferney-Voltaire à fin 2024

> 7,1 ANS

Bonne capacité de désendettement

> 823 000 €

Montant du capital des emprunts remboursé en 2024

670 €

Dette par habitant de Ferney-Voltaire
à fin décembre 2024

783 €

Dette par habitant
(moyenne nationale des villes comparables)

Source : Rapport de l'OFGL 2024

zoom sur

La CFG en hausse

> **Allocations suisses**
La Compensation financière genevoise (CFG) est versée chaque année par le canton de Genève à la partie française en raison des charges publiques que les communes françaises supportent pour les habitants travaillant à Genève. À Ferney-Voltaire, en raison de la hausse de frontaliers actifs (hors employés d'organismes internationaux et résidents secondaires suisses), la CFG perçue est plus conséquente. Elle permettra de couvrir en partie les chocs inflationnistes constatés en dépenses de fonctionnement. Pour autant, son montant reste fluctuant d'une année sur l'autre - **5 M€**.



Enjeux de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement est d'une part liée à l'augmentation du prix des matières premières. D'autre part, elle est générée par l'augmentation de la masse salariale nécessaire au développement et au fonctionnement de nos équipements publics. Enfin, elle résulte de la revalorisation des rémunérations des salariés en application des textes réglementaires dictés par le gouvernement pour continuer de soutenir le pouvoir d'achat.

Cette progression tient donc à plusieurs aspects détaillés ci-dessous :

- une inflation malgré tout encore soutenue, c'est-à-dire une augmentation des dépenses des matières premières en raison de la hausse du coût de l'électricité et des fluides - **1,3 M€** (soit une augmentation prévue de 2,4% en 2025);
- les effets en année pleine des revalorisations et augmentations du SMIC et du point d'indice décidées par l'État impactant la rémunération du personnel communal ;
- l'évolution mécanique de la masse salariale nécessaire au développement et au fonctionnement de nos équipements publics, notamment avec l'augmentation de la charge salariale suite à la dissolution du SIVOM de l'Est gessien (compensée par l'arrêt du versement de subvention par la Ville de Ferney-Voltaire au SIVOM).